



université PARIS-SACLAY

## RECONSTITUTION DU VOTE DE LA LOI VEIL DU 17 JANVIER 1975 ET DÉBAT SUR L'ÉVOLUTION DES DROITS DES FEMMES DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Reconstitution organisée par l'UFR Simone Veil - Santé et la Faculté de Droit et de science politique à l'occasion du premier anniversaire de l'entrée du couple Veil au Panthéon.

Madame Marie-Emma Boursier, Doyen de la Faculté de droit et science politique et le Monsieur Djillali Annane, Doyen de l'UFR Simone Veil - Santé, ont organisé un événement hommage au vote de la loi Veil à l'occasion du premier anniversaire de l'entrée au Panthéon de Monsieur et Madame Veil qui aura lieu le **jeudi 4 Juillet 2019 de 17 à 19 heures**.

### Rappel historique

Le 17 janvier 1975, la loi Veil relative à l'interruption médicale et volontaire de grossesse était promulguée par le Président de la République, au terme de son examen par le Parlement et le Conseil constitutionnel. Cette date constitue un

**moment clé de notre histoire parlementaire, législative et constitutionnelle, et plus largement de la société française d'après-guerre, tant son impact sur le droit des femmes et sur la santé publique fut important.**

À l'occasion du premier anniversaire de l'entrée du couple Veil au Panthéon, l'UFR Simone Veil - Santé et la Faculté de Droit et de science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ Paris-Saclay) ont organisé la reconstitution.

L'évènement qui réunit des enseignants-chercheurs et des étudiants autour de leurs doyens ainsi que des personnalités politiques et académiques, est un hommage à Simone Veil. C'est aussi un manifeste pour entretenir la mémoire et éclairer les jeunes générations sur ses idées et sur ses combats durement menés et souvent gagnés.

### Au programme

**» De 17 à 18 heures : reconstitution théâtralisée des débats parlementaires.**

Quarante étudiants en médecine, maïeutique, soins infirmiers, en droit et en science politique ont fait revivre l'intensité et parfois la violence des débats à l'Assemblée nationale en première lecture, avant de clore sur le prononcé de la décision du Conseil constitutionnel. Ils ont été encadrés par trois enseignants (Olivier Pluen et Nathalie Wolff, MCU en Droit public et Nadia Younès, MCU-PH dans le cadre du BIPE /Bureau d'interface professeurs étudiants de l'UFR « Simone Veil – Santé ») et par Sarah Tick, comédienne et metteuse en scène et Clémence Weill, dramaturge et metteuse en scène.

Le public a pris place dans la salle Colbert parmi les étudiants incarnant les personnalités politiques de l'époque : Simone Veil, le président de l'Assemblée Nationale, les députés et les journalistes.

**» De 18 à 19 heures : conférence – débat autour de la question « Les droits des femmes ont-ils progressé ? ».**

Léa Salamé, journaliste, a animé les échanges entre les étudiants et des personnalités politiques, Marisol Touraine (ex-Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes), Odile Fourcade (ex-conseillère générale du Canton de Saint-Cloud et amie de S.Veil), Gabriel Attal (Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse), Jean-Pierre Fourcade (ex-ministre de l'économie et des finances et ami de Simone Veil) et des personnalités académiques, Dominique Rousseau (professeur de droit public à Paris 1 Panthéon Sorbonne), René Frydman (professeur de gynécologie obstétrique). Les fils de Simone Veil ont également accepté le principe de leur présence à cet évènement.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'événement aura lieu à l'Assemblée Nationale dans la salle Colbert. Les places dans cette salle sont limitées.

Nous explorons les possibilités de retransmission de l'événement (en direct) dans l'UFR « Simone Veil – Santé » ou la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ – Paris-Saclay) pour les personnes qui n'auront pas de place salle Colbert.